

ABDGM CHALLENGE DANIELE CHARROIN

Règlement 2024 – 2025

1- Equipes

Ableiges
Bellefontaine
Boucles de Seine
Gonesse
Mont Griffon

Le nombre de clubs est limité à 5 pour cette dix-huitième édition (avec l'arrivée de l'équipe de Gonesse) et la coordination s'effectuera avec Catherine SCHOU.

2. Joueurs

Chaque équipe est composée de 10 joueurs à minima, mais peut passer de 12 à 18 après l'accord préalable des capitaines. Sont considérés comme séniors, les messieurs et les dames à partir de 50 ans à la date de la compétition.

Les joueurs doivent être licenciés à la fédération (du club ou autre) et impérativement membre du club et membre de l'A.S. du club. Bien entendu, l'adhésion au club et à l'AS du club doit être validée par les capitaines de l'équipe et reste sous leur responsabilité.

Un joueur abonné multi-clubs s'engage à ne jouer que pour un seul club pour la compétition dans laquelle il s'engage.

Les rencontres seront jouées à domicile et à l'extérieur, donc 8 rencontres par équipe. La composition de l'équipe est au choix du capitaine, en suivant l'ordre croissant des index moyens. Le premier match de chaque rencontre se joue en brut (pas de coups rendus), les autres en net (coups rendus).

3. Formule

La formule retenue est le **Patsome**, c'est-à-dire : les 6 premiers trous, quels que soient les tees de départ, se jouent en quatre balles meilleure balle, les 6 suivants en greensome et les 6 derniers en foursome.

Le calcul des coups reçus s'effectue de la façon suivante : les index réels des deux joueurs d'une équipe seront additionnés et divisés par deux pour obtenir l'index de l'équipe. Cet index, ainsi obtenu, est arrondi, sans tenir compte ni du slope, ni du SSS. La différence des coups rendus des deux équipes sera réduite au $\frac{3}{4}$ avec un écart maximum de 5 coups.

Un joueur en retard doit se présenter au plus tard avant que le greensome ne commence sinon le match est perdu (soit 5 down).

A noter que la première équipe jouent « en Brut », à savoir sans coup rendu.

4. Index

L'index est gelé au 31/10/2024 et au maximum de 24,4 pour les Messieurs et de 28,4 pour les Dames. Ceci n'empêche pas le capitaine d'avoir des joueurs ayant un index plus élevé mais qui sera ramené au niveau précisé ci-dessus.

5. Points

Par équipe	Match gagné	1 point
	Match nul	0,5 point
Interclubs	Victoire à l'extérieur	3 points
	Victoire à domicile	2 points
	Match nul à l'ext.	1,5 points
	Match nul à domicile	1 point

En cas d'impossibilité de reporter un match pour des raisons d'intempéries et ce, après de multiples reports, il est décidé d'attribué 1 point par équipe.

Si deux équipes sont à égalité de points, c'est le nombre de matchs gagnés qui compte et encore en cas d'égalité le nombre de up.

6- Composition de l'équipe

L'équipe visiteur doit annoncer sa composition au club recevant, 48 heures au plus tard avant le match en indiquant l'index de chaque joueur. De plus il faudra indiquer le nombre d'accompagnateurs pour le déjeuner qui est obligatoire.

7- Départ et Calendrier

Départ jaune pour les messieurs et rouge pour les dames. Pour les plus de 80 ans, les départs des bleus sont admis.

Les matchs débiteront à partir de mi-novembre jusqu'à fin mars 2025 en greens d'été ou d'hiver peu importe. Si les parties se jouent sur greens d'hiver avec un trou de taille normale, le putt est donné dans le manche du putter (taille standard hors grip). Ceci

compte bien entendu pour un coup supplémentaire. Cette règle n'est pas applicable pour les trous, dit « gamelle », où il faut mettre la balle dans le trou.

Faire de préférence des départs en shot gun à 9H sur des trous les plus proches du clubhouse de manière à déjeuner à une heure convenable.

8. Résultats

Après chaque rencontre le club recevant communique le résultat à Catherine SCHOU, avec le détail de chaque match en double, c'est-à-dire : gagné 2 up, perdu 3 down, etc.

Exemple : après le trou 16 une équipe est 3 up, cette dernière gagne à 3&2 même si en continuant à jouer l'autre équipe gagne les 2 points des trous 17 et 18. C'est donc le résultat 3&2 qui doit être communiqué.

9. Green fees et repas

Ils sont fixés à **45 euros** maximum (sous réserve des prochaines négociations au sein des différents clubs). A noter que chaque club s'organise en fonction de ses meilleures possibilités.

Le prix devra impérativement être rappelé avant chaque compétition.

L'encaissement s'effectue sous la responsabilité des Capitaines.

Chaque équipe a communiqué dans le tableau ci-dessous le prix des green-fees et des repas (avec leur composition – entrée et/ou plat, dessert, café, vin, eau etc.)

<i>Nom du club</i>	<i>Prix des GF</i>	<i>Prix des repas</i>	<i>Composition</i>	<i>Commentaires</i>
Ableiges				
Boucles de Seine				
Bellefontaine				
Gonesse				
Mont Griffon				

10. Finale

Une Finale sera organisée **au golf de Gonesse (à Roissy), le lundi 31 mars 2025**, avec toutes les équipes (nombre de joueurs à déterminer). En cas d'impossibilité, **Ableiges se propose en 2^{ème} choix.**

Faisabilité à confirmer par Patrick Noblet

Pour cette finale chaque club doit participer aux frais soit **(250 euros)**. Par ailleurs, un sponsor peut également être sollicité.

A titre d'information les précédentes finales ont été organisées par :

Bellefontaine en 2024	
Mont Griffon en 2022	Ableiges en 2023
Domont (2019)	Pas de finale en 2020 et 2021 du fait de la crise sanitaire
Bellefontaine (2017)	Boucles de Seine (2018)
Ableiges (2015)	Mont Griffon (2016)
Bellefontaine (2013)	Mont Griffon (2014)
Mont Griffon (2011)	Ableiges (2012)
Domont (2009)	Boucles de Seine (2010)
B	

11. Le calendrier est bien entendu modifiable en fonction des conditions atmosphériques et des obligations des clubs, non planifiées à cette date.

12. Crise sanitaire (COVID 19) – Respect des gestes barrières

En fonction des évolutions, il est recommandé de se mettre en accord avec les conditions sanitaires fixées par la FFG.

Concernant la pratique du golf, le dispositif mis en place par la Fédération repose sur le principe de la « **responsabilité individuelle** ».

Chaque capitaine est tenu de rappeler ces obligations à leurs équipes.

Enfin, il est fortement recommandé aux personnes présentant des symptômes de la Covid-19 (fièvre, toux, gêne respiratoire, fatigue inexplicée, éruption cutanée, contact avec un malade Covid-19 etc.) de ne pas reprendre l'activité physique et sportive sans l'avis préalable d'un médecin traitant confirmé par un test de rétablissement.